



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°6

OBJET :

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SPL PACTE RHONE – MODIFICATION

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 20

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 3

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

09/07/2026

Publication le :

09/07/2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le sept juillet deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETO, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Adèle RECORBET, Alexis DEBORD, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Thierry MIELLE (pouvoir à Thierry THOLIN), Slaide NICODEMO (pouvoir à Alexis DEBORD), Corinne GELIN (pouvoir à Patrick PLANTIER), Lydie AUGAY (pouvoir à Eric LACROIX)

Le ou les membres absent(s) : Daniel BEAUMEL, Monique CHAMPALLE ANESSI, Romain DUBREUIL

Vu la délibération du Conseil municipal n°10 du 9 décembre 2025 portant acquisition d'une action de la COR par la commune d'Amplepuis au sein de la SPL Pacte Rhône ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 juin 2026 portant désignation d'un représentant de la commune au sein de la SPL PACTE RHONE ;

Considérant que par la délibération susmentionnée, le conseil municipal a approuvé la désignation de M Jean-Jacques CARLETO en tant que délégué permanent pour représenter la Ville d'Amplepuis, pour la durée du mandat, au sein de l'Assemblée générale de la SPL PACTE RHONE

Considérant qu'il convient de le désigner également en tant que représentant à l'assemblée spéciale ;

Le Conseil municipal :

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Jacques CARLETO, conseiller municipal, est désigné en tant que **délégué permanent** pour représenter la commune d'Amplepuis, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de la SPL PACTE RHONE et est autorisé à donner pouvoir pour le représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, à un autre actionnaire ;
- **DESIGNE** Monsieur Jean-Jacques CARLETO, conseiller municipal, est désigné en tant que représentant de la commune d'Amplepuis pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée spéciale de la SPL MLAC et est autorisé à donner pouvoir pour le représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, à un autre membre de l'assemblée spéciale
- **AUTORISE** ledit représentant à accepter toute fonction ou mandats spéciaux qui leur seraient confiés par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction de représentant au sein du conseil d'administration ou du comité d'engagement de la SPL

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Sindy BOURBON



Le Maire,

Didier FOURNEL